

Autres prestations et programmes de soutien

En plus de l'aide sociale, vous pourriez être admissible à d'autres prestations ou programmes selon vos besoins et votre situation unique. Les besoins d'admissibilité sont analysés.

Options de développement de la carrière (ODC) : Aide les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver des occasions de formation et d'emploi. Vous pourriez recevoir d'autres prestations pour vous aider à couvrir les dépenses connexes (garderie, livres, vêtements de travail, etc.).

Services de garderie : Ces prestations aident les parents et les tuteurs légaux qui doivent faire garder leurs enfants pour suivre une formation ou profiter d'une occasion de travail.

Urgences : Aide immédiate et temporaire en cas d'urgence pour aider à couvrir les coûts des besoins de base, comme l'hébergement et les repas.

Funérailles : Aide les familles du Nouveau-Brunswick qui ne sont pas en mesure de payer les frais funéraires. L'admissibilité est évaluée au cas par cas, selon le revenu du ménage et les dépenses de subsistance.

Carte d'assistance médicale : Une carte d'assistance médicale peut être remise aux personnes qui ne sont pas admissibles à l'aide sociale, mais qui ont des frais médicaux élevés et qui n'ont pas de régime de santé privé. Les médicaments d'ordonnance, les services médicaux, les fournitures et le matériel médical pourraient être compris.

Prestations prénatales : Ces prestations aident les femmes enceintes à couvrir les coûts plus élevés de la nourriture durant leur grossesse.

Prestations spéciales/suppléments : Prestations qui viennent s'ajouter aux prestations financières de base pour aider dans le cas de circonstances uniques.

Supplément de chauffage : Ces prestations aident à couvrir les coûts plus élevés du chauffage en hiver.

Ameublement de maison : Cette prestation spéciale peut être offerte aux clients de groupes prioritaires pour réparer des électroménagers ou des meubles ou en faire l'achat.

Transport pour des raisons médicales : Cette prestation spéciale peut être offerte aux clients qui ont besoin d'un transport pour des raisons médicales, ou de la nourriture ou un hébergement pendant les déplacements pour des raisons médicales à l'extérieur de la région ou la province.

Transport pour le programme de traitement : Cette prestation spéciale peut être offerte aux clients ayant besoin de transport quotidien pour se rendre à la pharmacie ou à la clinique afin de recevoir de la méthadone dans le cadre d'un programme de traitement.

Supplément de revenu : Offert aux familles avec au moins une personne à charge de moins de 19 ans qui dépensent plus de 30 % du taux de base du ménage pour le loyer ou dont le coût total des frais de pension représente plus de 30 % du taux de base de ménage après déduction de 30 % des frais de pension pour tenir compte du coût de la nourriture.